



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 45225

Texte de la question

Le caractère inéquitable de l'amnistie dont le Gouvernement envisagerait à faire bénéficier ceux qui ont expatrié des capitaux pour échapper à l'application de la loi fiscale est indéniable. A leur retour en France, les capitaux des fraudeurs seraient en effet taxés à hauteur de 15 à 20 % seulement, ce qui constitue naturellement un régime très avantageux. En réalité, le Gouvernement récompenserait la fraude en permettant à ceux qui l'ont pratiquée d'échapper à nouveau à l'application de la loi fiscale en vigueur. Outre que cette mesure peut paraître curieuse au regard des principes les plus fondamentaux de la République, elle serait certainement inefficace, comme elle l'a d'ailleurs été en Allemagne ou en Belgique. Enfin, prétendre alimenter ainsi un fonds destiné à renforcer la cohésion sociale relève d'un sens certain de la démagogie profonde. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser s'il entend revoir profondément sa copie concernant ce dossier.

Texte de la réponse

Compte tenu des mesures d'amnistie adoptées par certains de nos partenaires européens, le Premier ministre avait demandé que soit menée une étude relative à la perception d'un prélèvement forfaitaire libératoire sur les sommes qui auraient été irrégulièrement soustraites aux impôts, droits et taxes en France. Cette étude a fait apparaître clairement que, pour être efficace, cette action devait être engagée au niveau européen, dans la cohérence. C'est la raison pour laquelle cette mesure n'a pas été inscrite dans le projet de loi de finances pour 2005. En revanche, celui-ci comporte des mesures incitatives ayant pour objectif de relocaliser les entreprises, de renforcer leur compétitivité et de freiner la délocalisation des emplois et des bénéfices.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45225

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5935

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9211